



Ville de Lavelanet

# Procès-Verbal du Conseil Municipal

## du 22 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt deux octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Etaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Madame Myriam LEONARD, Monsieur Didier FABRE, Monsieur Jackie ROY, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur André CASSAN, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Laurent CARRERE, Monsieur Bernard MUCCI, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Isabelle GRAUPERA, Madame Patricia MENENDEZ, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Maryse ROUDIERE-CARBONNEL, Madame Sylvia GUERRERO, Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA.

Procurations de vote :

Madame Anne-Marie EYCHENNE donne procuration à Mme Béatrice BERTRAND.

Madame Fatima ZERAOULA donne procuration à Madame Myriam LEONARD.

Monsieur Yvon PAPAIX donne procuration à Monsieur Marc SANCHEZ.

Monsieur Franck FAREZ donne procuration à Madame Emilie ALLABERT.

Madame Anne-Marie CLERGUE donne procuration à Madame Chantal BLAZY.

Etaient absents :

Monsieur Yves PAUBERT, Madame Marie-Pierre SIBER, Monsieur Raymond LORCA, Madame Christine MARECHAL, Monsieur Francesco ANTINI, Monsieur Stéphane FERRIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice FAUCONNET.

## ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 septembre 2018.

### I – AFFAIRES GENERALES :

- Décisions municipales prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation.
- Proposition de Motion de l'Association Nationale des élus en charge du Sport (ANDES).

### II – AFFAIRES FINANCIERES

- Décision modificative budgétaire numéro 2.
- Proposition d'un contrat de prêt auprès de La Banque Postale pour le financement d'investissements.
- Frais de participation au 101<sup>ème</sup> Congrès des Maires de France.

### III – MARCHES PUBLICS :

- Avenant N°1 au marché PA152017 : Déconstruction de l'ancienne Maison de Retraite de Lavelanet.

#### **IV – URBANISME-CADASTRE :**

- Opération façades : subventions.

#### **V – ENFANCE-JEUNESSE :**

- Proposition de convention de partenariat entre le Centre Intercommunal d'Action Sociale pour le Point Accueil Ecoutes Jeunes (PAEJ) et la Ville de Lavelanet pour l'Espace Jeune.

#### **VI – PERSONNEL COMMUNAL :**

- Gestion du Personnel.

#### **VII – QUESTIONS DIVERSES :**

- Note d'information concernant l'attribution du marché PA182017 : Construction d'une caserne de gendarmerie et de 17 logements.

### **Monsieur le Maire**

Bonsoir à toutes et à tous. Ouverture donc du conseil municipal du 22 octobre 2018. Secrétaire de séance Patrice FAUCONNET.

Donc juste tout d'abord avant de démarrer le conseil, je voudrais en mon nom, comme j'ai pu le faire, et au nom de l'ensemble des élus présenter toutes nos condoléances à Patrice FAUCONNET qui a perdu son père il y a quinze jours. Donc nous t'assurons de tout notre soutien en pareille circonstance et c'était attendu depuis longtemps mais c'était imprévisible, parce que c'est quand même des moments relativement difficiles surtout quand on n'est pas proche de la famille.

Ensuite, bien sûr un petit mot car on ne peut pas commencer sans parler de nos amis et voisins de l'Aude pour ce qu'ils viennent de connaître. Ce n'est pas très loin, c'est à 45 ou 50 kilomètres par la route et ce n'est qu'à 25 / 30 kilomètres à vol d'oiseau donc ce sont des choses qui sont relativement catastrophiques. J'étais hier avec trois maires donc de VILLEMUSTAUSOU, VILLEGAILHENC et CONQUES S/ORBIEL qui me disaient que ce qu'ils ont vécu c'est quelque chose d'inimaginable. Quand on le voit chez les autres, on se dit toujours que c'est quelque chose de terrible mais quand on le vit on n'a pas l'idée de ce que cela représente en termes de traumatisme et autres. Voilà donc, ceux-là ont été touchés, ils sont proches de nous, les autres sinistrés sont sur Trèbes et autres secteurs bien sûr on s'associe à leur malheur pour essayer de les aider. Je sais qu'il y a un très grand mouvement de solidarité qui s'est mis en place et sur lequel, à des degrés divers, toutes les collectivités de la région bien évidemment et au-delà participe à essayer de trouver des solutions et la ville de Lavelanet n'y échappera pas non plus, mais nous ferons dans du ponctuel et de l'aide sur des communes qui m'ont appelé pour me demander la remise en état de classe. On a lancé aujourd'hui un appel national sur toutes les collectivités pour trouver des bancs, des tables et nous, malheureusement, on n'a plus rien de côté. On aurait pu fournir deux ou trois classes malheureusement on n'a plus rien. On assure toutes ces personnes bien sûr de notre solidarité et je sais que la solidarité c'est pas quand elle s'exerce sur 8 jours mais ce sera malheureusement dans le temps. Mais je vois qu'au niveau de la région, au niveau des départements, tout le monde s'investit et on n'ose penser que pour les gens en grandes difficultés. Malheureusement il y a eu 12 morts (faut pas l'oublier non plus, c'est ce qui est le plus dramatique) quatorze maintenant donc ça monte tout doucement. Mais voilà, donc

toutes nos pensées vont vers toutes ces familles et nous savons qu'on est assez proche pour leur filer un coup de main en tout cas. Je remercie et je sais que le CIAS également a lancé des opérations avec les associations. Nous, hier, nous avons envoyé notre caisse froide. Elle est arrivée à Carcassonne, pour quelque temps puisque il a fallu dépanner par des engins réfrigérés. Voilà donc ce que j'avais à dire.

Ensuite pour le dernier point, tout le monde a eu ses tablettes. Un ou deux élus manque à l'appel. Mais bon ça devrait nous éviter de faire des tonnes de papier supplémentaires et donc aujourd'hui vous aviez les papiers. On verra s'il faut encore continuer une fois ou deux mais vous êtes tous des gens très intelligents qui savez manier l'informatique mieux que moi, donc pas de problèmes de ce côté-là pour que vous puissiez avoir les documents et les ordres du jour des prochains conseils municipaux sur la tablette.

Voilà donc j'ouvre ce conseil municipal. Premièrement il n'y a pas trop de délibérations, ça devrait aller assez vite. Donc concernant l'approbation, les procurations pardon c'est pour voir si vous suiviez c'est bien, Madame Anne-Marie EYCHENNE donne procuration à Madame Béatrice BERTRAND, Madame Fatiha ZERAOULA donne procuration à Madame Myriam LEONARD, Monsieur Yvon PAPAIX donne procuration à moi-même, Monsieur Franck FAREZ donne procuration à Madame Emilie ALLABERT et Madame Anne-Marie CLERGUE donne procuration à Madame Chantal BLAZY.

Donc premier point :

**Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 septembre.**

Y a-t-il des questions?

Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette décision.

**Affaires Générales**

Concernant les décisions municipales prises par moi-même dans le cadre de ma délégation, y a-t-il des questions?

Pas de question. Merci pour cette délibération.

Point n°2 : Monsieur André CASSAN pour la proposition de motion de l'Association Nationale des élus en charge du Sport ANDES.

**André CASSAN**

Proposition de Motion de l'Association Nationale des élus en charge du Sport (ANDES).

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée délibérante d'adopter la motion arrêtée par l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES), le 20 septembre 2018, lors du Comité Directeur de l'ANDES. Celui-ci :

- REAFFIRME son inquiétude face aux nouvelles annonces budgétaires du gouvernement : baisse de 6,2% (30 millions d'euros) du budget du Ministère des Sports (0,13% du budget de l'État soit 450 millions d'euros), suppression ou réaffectation de 1.600 emplois nationaux et suppression des emplois aidés ; Effectivement, mobilisés depuis 20 ans les élus en charge du sport constatent dès aujourd'hui au quotidien cette dégradation continue du financement du sport. Les collectivités ne pourront pas se substituer au désengagement de l'État ; Elles assument déjà plus de 80% du financement du sport : subventions aux clubs, événements sportifs, construction

et maintenance des équipements sportifs. Avec 200.000 installations (soit 82% du patrimoine sportif) et 37.000 espaces et sites de nature, les collectivités locales sont incontournables mais ne peuvent pas agir isolément.

- **POINTE** les incohérences entre l'ambition sportive affichée de 3 millions de pratiquants supplémentaires et l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques en 2024 ; Le discours doit trouver une traduction dans les actes ! Le sport ne doit pas servir de variable d'ajustement au Budget de l'État.

- **INVITE** à accélérer la rénovation de la gouvernance du sport et la reconnaissance du rôle des collectivités territoriales. Les travaux engagés depuis plusieurs mois ne doivent pas être remis en cause.

- **APPELLE** les parlementaires à consolider le financement du sport par le dé plafonnement des taxes affectées au sport, sur les mises de la FDJ (1,8%), des paris en ligne et de la taxe Buffet (5%) ; Les acteurs du sport doivent disposer de ressources pérennes ; Avec plus de 35 millions de pratiquants, l'enjeu sociétal du sport pour tous est essentiel pour la Nation, que ce soit en matière de santé, de lien social, d'éducation mais également de vecteur économique et d'emplois.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'adoption de ce texte tel que présenté ci-avant.

### **Monsieur le Maire**

Voilà donc cette motion. Je l'ai remise une heure après qu'elle ait été faite par le Comité directeur à Madame la Ministre donc Roxana MARACINEANU qui était venue et qui avait demandé à me rencontrer à Lyon il y a quinze jours ou trois semaines donc la surprise n'a pas été de grande durée puisque nous avons pu aborder les différents points. Les choses bougent aujourd'hui, il semblerait qu'il y ait quelques retours en arrière et on dit qu'on a mal interprété peut-être certaines décisions mais cette motion fait suite aux décisions qui avaient été prises également par le mouvement sportif de lancer une pétition nationale dont je vous avait parlé. Et voilà aujourd'hui ce sont plus de trois cents sportifs de très haut niveau qui signent une pétition pour dire, sans être polémique contre le gouvernement, mais simplement pour dire au pouvoir de bien réfléchir aux décisions qu'il prend puisque avec l'objectif des jeux olympiques dans 6 ans on est en train de faire le contraire et il n'est pas question pour nous de voir augmenter les budgets mis par les communes et communautés des communes aujourd'hui sur les équipements sportifs avec un désengagement de l'Etat puisque le CNDS sera supprimé l'année prochaine pour être remplacé par quelque chose (GIP : Groupement d'Intérêt Privé), mais on ne sait pas trop encore ce qui va en être. Je repars demain sur Paris où je suis reçu par tous les présidents des groupes parlementaires de l'Assemblée Nationale et ensuite par ceux du Sénat. Voilà donc, on est en train de faire bouger les lignes puisque de nombreux amis qui sont dans le gouvernement (Députés en Marche) ont aussi apporté leur concours à nos propositions de motions qui sont des propositions correctes et honnêtes et nous espérons que nous aurons gain de cause. Effectivement le budget du sport c'est le budget le plus petit de la Nation quand on parle de 1.600 emplois qui vont disparaître dans les années 2022 il faut savoir que ces 1.600 emplois, si on veut les conserver, ce sont les collectivités qui seront obligées de les prendre pour les mettre au sein des fédérations et des clubs de très haut niveau ce qui est quand même relativement onéreux cela représente 50% des emplois du mouvement sportif du sport. Au niveau national, il faut savoir que dans le même temps on supprime 1.800 emplois dans la fonction publique dans l'Education Nationale mais ça représente 2% donc c'est 50% d'un côté, 200% de l'autre. Voilà donc nous espérons mais les relations que j'entretiens avec l'ensemble des élus et des membres du gouvernement vont dans le

bon sens et montre bien qu'il y a une volonté de trouver les solutions. Et la nouvelle Ministre a l'air d'être dans ce ton-là, on espère qu'elle sera dans ce ton-là jusqu'au bout. Voilà donc pour cette délibération donc qui a été proposée aux 35.000 communes nationales.

Y a-t-il des questions? Qui est contre? Qui s'abstient ?

### **Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (23 voix POUR).**

Merci donc pour le mouvement sportif et nous sommes tous concernés. On l'a dit tout à l'heure c'est trente-six millions de pratiquants, pas trente-cinq mais trente-six millions de pratiquants licenciés ou non, qui aujourd'hui peuvent prétendre faire un petit peu d'activité physique dans nos collectivités. Donc merci pour cette décision.

### **Affaires financières : décision modificative par Madame Myriam LEONARD.**

#### **Myriam Léonard**

Décision modificative budgétaire N°2.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que plusieurs dépenses d'investissement non prévues au budget primitif et dans la décision modificative budgétaire N°1 doivent être faites.

Il s'agit :

- des achats de terrains destinés à accueillir la construction du CHPO II (construction déplacée géographiquement en raison du rendu des calculs hydrographiques faits dans le cadre du futur Plan de Prévention des Risques Inondations P.P.R.I.) ;
- du changement des chaudières au stade Eric Spécial, au stade Paul Bergère et au Centre multisport ;
- de la modification d'une partie du système de climatisation au Casino et d'une lampe d'éclairage spécifique au cinéma numérique ;
- du coût définitif de l'acquisition d'une balayeuse neuve après mise en concurrence.

Il est proposé que la décision modificative budgétaire N°2 prenne la forme suivante :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2115-23-511 : HOPITAL		150.000,00€		
D 21318-11-412 : EQUIPEMENT & TX BTS SPORTIFS		16.000,00€		
D 21318-12-314 : EQUIPEMENT ET TX BTS CULTURELS		5.000,00€		
D 2182-16-813 : EQUIPEMENT ET TX DIVERS		25.000,00€		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>196.000,00€</b>		
R 1641-020 : Emprunts en euros				196.000,00€
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>				<b>196.000,00€</b>
<b>Total</b>		<b>196.000,00€</b>		<b>196.000,00€</b>
<b>Total Général</b>		<b>196.000,00€</b>		<b>196.000,00€</b>

Puis Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce projet de décision modificative N°2.

**Monsieur Le Maire**

Y a-t-il des questions ? Monsieur PINHO-TEIXEIRA.

**Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA**

Merci Monsieur le Maire. J'ai plusieurs questions sur cette délibération. La première, est-ce que la pratique de la commune en matière de gestion des équipements ne prévoit pas l'amortissement des biens et l'approvisionnement de façon à ce qu' on puisse, derrière, aller y puiser pour tel type... Je vois qu'il y a un remplacement de chaudière. Vous le mettez en dépense d'investissement non prévue ni prévisible donc est-ce qu'on ne prévoit pas l'amortissement ?

**Monsieur le Maire**

L'amortissement, il y est mais pas sur la délibération puisque ça rentre dans le cadre du budget global de la collectivité, mais on est obligé de faire la dépense pour pouvoir acheter.

**Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA**

Non mais d'accord, mais l'amortissement prévoit les dépenses futures ?

**Monsieur le Maire**

Tout véhicule, tout matériel, qui rentre est prévu à l'investissement et les amortissements sont également là-dessus.

**Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA**

Alors bon ça c'est ma première question.

La deuxième question concerne l'acquisition du terrain pour lequel évidemment on est favorable mais comme on va voter contre cette délibération pour toutes les explications que je vous donne, je ne voudrais pas qu'on vienne nous faire dire que l'on est contre l'hôpital parce que c'est pas du tout le cas. On connaît bien les contraintes que nous avons rencontrées pour la construction sur le site où il était prévu donc c'est bien qu'on trouve une autre possibilité, un autre axe pour cet hôpital. Qu'on n'ait pas prévu ces dépenses-là, je le conçois tout à fait. Je le comprends tout à fait. Par contre, vous inscrivez vous avez dit 150.000 euros sauf qu'en juin 2018 vous nous avez fait prendre une délibération pour l'acquisition de ce terrain pour un montant de 100.000 euros.

**Monsieur le Maire**

Un autre terrain arrive également, on prévoit l'achat du terrain qui est à côté également.

**Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA**

Nous, on a voté pour l'acquisition de la nouvelle construction de l'hôpital, l'acquisition de terrains. Il n'était pas prévu qu'il y en ait d'autres, sinon vous nous l'auriez dit.

## **Monsieur le Maire**

Si, si, c'était prévu puisqu'il appartient à la famille ROUBINEAU. Malheureusement dans la famille ROUBINEAU, la personne est décédée et donc cela a retardé le projet dans son ensemble puisque c'est chez le notaire actuellement avec des négociations pour acheter la bande qui est entre notre terrain de 3.000 mètres carrés et celui que nous avons d'ores et déjà acheté qui sera de l'ordre de 50.000 euros.

## **Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA**

Merci. Qui plus est nous étions déjà intervenus au mois d'août sur la décision modificative n°1 où notre inquiétude se portait sur l'équilibre réel du budget et vous nous aviez répondu qu'il n'y avait pas de souci. Donc nous avons fait une saisine auprès de la Préfecture. Je pense que vous avez eu un retour et vous êtes le détenteur de la réponse de celle-ci qui nous dit qu'effectivement, malgré cette décision modificative, l'équilibre réel n'est que partiellement couvert et qu'il reste non couvert. Donc je réitère mes propos sur les inquiétudes que nous portons à l'état de nos finances aujourd'hui et nous voterons contre cette décision Monsieur le Maire.

## **Monsieur Le Maire**

Pas de problème. D'autres questions? Qui est contre? Qui s'abstient?

**Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (20 voix POUR –3 voix CONTRE : Monsieur Xavier PINHO TEIXEIRA, Madame Maryse ROUDIERE-CARBONNEL et Madame Sylvia GUERRERO).**

Merci pour cette décision qui est quand même relativement très importante.

## **Proposition d'un contrat de prêt auprès de la banque postale par Myriam LEONARD.**

### **Myriam Léonard**

Proposition d'un contrat de prêt auprès de La Banque Postale pour le financement d'investissements.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que, pour les besoins de financement de plusieurs opérations d'investissement, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 750.000,00€. Cet emprunt n'est pas affecté explicitement à une ou plusieurs opérations d'investissement précisément désignées au contrat. Il est globalisé et correspond à une partie du besoin de financement de la section d'investissement prévu au budget.

Bien que l'emprunt ne soit pas soumis au Code des marchés publics (confère le décret n°2005-601 du 27 mai 2005 modifiant le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant Code des marchés publics qui l'a expressément exclu des procédures de mises en concurrence nationales et européennes en vertu de la directive n°2004/18/CE du 31 mars 2004), plusieurs organismes bancaires ont été sollicités. La Banque Postale a répondu favorablement sur cette enveloppe aux conditions financières suivantes :

- plusieurs phases de mobilisation et une seule tranche obligatoire ;
- Score Gissler : 1A ;
- montant du contrat de prêt : 750.000,00€ ;

- durée du contrat de prêt : 21 ans et 1 mois ;
- objet du contrat de prêt : financement d'une partie des investissements prévus au budget ;
- phase de mobilisation :
  - o pendant la phase de mobilisation, les fonds versés qui n'ont pas encore fait l'objet de la mise en place d'une tranche constituent l'encours en phase de mobilisation ;
  - o durée : 1 an, soit du 12/11/2018 au 12/11/2019 ;
  - o versement des fonds : à la demande de l'emprunteur avec versement automatique au terme de la phase de mobilisation ou à une date antérieure en cas de mise en place anticipée de la tranche à taux fixe ;
  - o montant minimum de versement : 15.000,00€ ;
- taux d'intérêt annuel : index EONIA post-fixé assorti d'une marge de +0,67% ;
- base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours ;
- échéances d'intérêts : périodicité mensuelle ;
- tranche obligatoire à taux fixe du 12/11/2019 au 01/12/2039 :
  - o cette tranche obligatoire est mise en place en une seule fois le 12/11/2019 par arbitrage automatique ou antérieurement en cas de mise en place anticipée de la tranche à taux fixe ;
  - o montant : 750.000,00€ ;
  - o durée d'amortissement : 20 ans et 1 mois ;
  - o taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,89% ;
  - o base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours ;
  - o échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle ;
  - o mode d'amortissement : échéances constantes ;
  - o remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle ;
- commissions :
  - o commission d'engagement : 0,15% du montant du contrat de prêt ;
  - o commission de non-utilisation : pourcentage de 0,10%.

Puis Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition de ce contrat de prêt.

### **Monsieur le Maire**

Voilà le montant de l'emprunt est de 750.000 euros.

Y a-t-il des questions? Monsieur PINHO-TEIXEIRA.

### **Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA**

Merci Monsieur le Maire. Juste pour expliquer la raison pour laquelle évidemment nous voterons contre cette délibération : nous aurions souhaité connaître l'affectation évidemment numéraire de chaque poste que va couvrir cet emprunt. Aujourd'hui, la collectivité fait 750.000 euros d'emprunt et on va prendre cette décision sans savoir où ça va être affecté et sur quel projet d'investissement. Donc vu les circonstances de la collectivité pour lesquelles je ne vais pas redire ce que tout le monde a déjà entendu, nous voterons contre cette délibération.

### **Monsieur le Maire**

Bien merci, Monsieur PINHO-TEIXEIRA. Je ne ferais pas l'injure à tout le monde de rappeler

tous les projets qui sont en cours. Donc, qui est contre? Qui s'abstient?  
Donc 3 contre.

**Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (20 voix POUR - 3 voix CONTRE : Monsieur Xavier PINHO TEIXEIRA, Madame Maryse ROUDIERE-CARBONNEL et Madame Sylvia GUERRERO).**

Merci pour cette délibération qui nous permet de poursuivre les travaux de réaménagement de cette ville qui en a bien besoin.

Imaginez si on avait perdu 250.000 euros de plus au niveau des AC ! Qu'est-ce qui ce serait passé ? On aurait été obligé d'emprunter beaucoup plus.

**Frais de participation au 101<sup>ème</sup> Congrès des Maires de France par Madame Myriam LEONARD.**

**Myriam Léonard**

Frais de participation au 101<sup>ème</sup> Congrès des Maires de France « *Servir le Citoyen et agir pour la République* », qui aura lieu du 19 au 22 novembre 2018.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que le 101<sup>ème</sup> Congrès de Maires de France sur le thème « *Servir le Citoyen et agir pour la République* » aura lieu du 19 au 22 novembre 2018 et qu'il souhaite y participer.

Il rappelle l'article L2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet aux maires, adjoints ou conseillers municipaux le remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux. Les frais ainsi exposés peuvent être remboursés forfaitairement dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat. Conformément au décret du 3 juillet 2006, les frais de restauration seront remboursés sur la base de 15.25 € par repas. Les dépenses de transport seront remboursées sur présentation d'un état de frais auquel seront jointes les factures acquittées.

Il indique que les frais d'inscription au congrès qui s'élèvent à 95,00€ pour une personne seront acquittés par virement administratif au profit du compte de l'AMF.

**Monsieur le Maire**

Alors juste une précision, tout d'abord pour les repas : il n'y aura pas de repas. C'est simplement pour moi, l'inscription en tant que maire au congrès puisque l'ANDES n'est pas tributaire donc des décisions qui permettent de rentrer au Congrès des Maires. C'est le droit d'entrée au Congrès et de participer à tous les séminaires. Je rassure quand même tout le monde car je vois que vous êtes très inquiets par rapport à mes frais de déplacements : ne sont engagés vis-à-vis de cette décisions aucun repas puisque vous avez la chance d'avoir un Maire qui est invité en permanence, donc c'est autant d'économie qui sont faites et le déplacement se fait également dans le cadre de l'ANDES et c'est ANDES qui finance les déplacements en avion pour son Président. Voilà donc cela ne représente que les 95 euros qui sont l'accès et une belle sacoche qu'on nous offre pour qu'on puisse rentrer avec de nombreux documents pour vous exposer les projets nouveaux qui existent aujourd'hui au niveau national. Voilà c'est uniquement ces 95 euros sur lesquels on vous demande donc de statuer. Voilà y a-t-il des questions?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

**Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (23 voix POUR).**

**Monsieur le Maire**

Concernant les Marchés Publics : Monsieur FABRE avenant n°1 au marché de déconstruction. C'est un dossier qui revient et Monsieur FABRE va nous l'expliquer.

**Didier FABRE**

AVENANT N°1 AU MARCHE PA152017 : DECONSTRUCTION DE L'ANCIENNE MAISON DE RETRAITE DE LAVELANET.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2018-002 en date du 2 janvier 2018 par laquelle le Conseil municipal a autorisé Mr le Maire à signer et à exécuter le marché de travaux passé sous la procédure adaptée et relatif à la déconstruction de l'ancienne maison de retraite de Lavelanet et notifié au Groupement PAYS D'OLMES BATIMENT / BENEZECH TP / VIDAL DEMOLITION avec mandataire PAYS D'OLMES BATIMENT – 31 Rue Jacquard – 09300 LAVELANET

Il informe qu'il est nécessaire de procéder à des travaux pour accéder à la démolition, notamment des travaux de terrassement, de confortement de mur, d'arrachage de fondations profondes, d'empierrement, de remise en place de terre après travaux et de consolidation des murs conservés. Il indique que, par conséquent, ces travaux imprévisibles et nécessaires à la réalisation de l'opération de démolition de l'ancienne maison de retraite doivent faire l'objet d'un avenant dont le montant chiffré par l'entreprise PAYS D'OLMES BATIMENT, mandataire du groupement, représente un montant de 145 750.00 € HT, soit une plus-value de 19.53 %.

**Monsieur le Maire**

Ya-t-il des questions? Monsieur PINHO-TEIXEIRA.

**Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA**

Merci Monsieur le Maire. Je souhaitais faire une intervention par rapport à cette délibération. La première, c'était évidemment suite à notre intervention du dernier conseil municipal où on nous avait dit que vous étiez tout à fait en droit de pouvoir prendre cette décision Vous le pensiez mais bon !

**Monsieur le Maire**

Nous le pensions!

**Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA**

Vos services ont pris le temps de nous donner une réponse par rapport à la question que nous avons posée, chose faite. Après quelques jours de recherche, on nous a confirmé que nous avions raison de souligner ce fait et que c'était bien une délibération qu'il fallait prendre et non pas une

décision. Donc merci pour la correction. Ma deuxième intervention donc c'est sur les éléments et le peu d'éléments que nous donne et nous relate cette délibération pour qu'on puisse prendre part au vote en toute connaissance de cause, si ce n'est nous dire qu'effectivement il y a des travaux imprévisibles qui avaient été prévus (ce qu'on peut comprendre quand on lance des travaux de cette envergure). Il n'y a pas de souci. Il y a souvent des imprévus et c'est comme ça. Par contre ce qui m'alerte par rapport à ces imprévus c'est le montant sur près de 20% d'imprévus (ça fait près de 150.000 euros). Donc nous aurions souhaité avoir d'avantage d'éléments d'informations : les sur profondeurs de fondation, un mur de soutènement qui se casse la gueule, ce qui va être repris, ou intervenir sur la démolition, moi vu que la démolition était quasi finie aujourd'hui je n'ai pas vu de travaux sur des murs de soutènement. On ne sait pas lesquels correspondent donc s'ils sont déjà faits les travaux ou bien s'ils sont à prévoir ? Est-ce que c'est réel? Je me doute que les travaux engagés ne sont pas imaginaires et inventés ce n'est pas le souci, mais 20% sur un marché comme ça, cela me paraît pharaonique. Voilà c'est tout ce que je voulais dire.

### **Monsieur le Maire**

Ecoutez, alors je vous engage à aller voir le responsable des travaux qui pourra vous donner toute précision puisque ce sont des documents qui sont assez complexes et qui sont relativement lourds à mettre en place. Vous avez donné en partie la réponse de ce que je pourrais dire dans votre question, c'est-à-dire oui ce sont des travaux imprévisibles surtout quand on démolit des bâtiments comme ça et encore on a eu de la chance parce qu'on s'est aperçu qu'il y avait des endroits où il n'y avait même pas de fondations par rapport au bâtiment. Voilà, j'ose faire confiance aux architectes et autres bureaux d'études. Pas d'autres remarques à faire si ce n'est que vous nous faites quand même crédit que si nous payons c'est que les travaux ont été faits, obligatoirement Monsieur PINHO-TEIXEIRA.

### **Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA**

Juste pas pour polémiquer mais si à des endroits il n'y avait pas de fondations...

### **Monsieur le Maire**

Ce n'est pas tellement uniquement que pour des fondations. C'est différent...

### **Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA**

Là, on me notifie des sur profondeurs de fondations.

### **Monsieur le Maire**

Oui ce sont des travaux supplémentaires. Je fais confiance à nos chargés de mission, à nos responsables techniques. Monsieur FABRE suit le chantier de près pour que les choses se passent le mieux possible, nous ne mettons pas d'argent dans la poche rassurez-vous avec les entreprises. C'est pas du tout la manière d'agir de notre collectivité mais ça, je sais que vous le savez.

### **Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA**

C'était juste l'intervention que je voulais faire. Ce ne sont pas des accusations.

## **Monsieur le Maire**

Non, on le comprend bien et on le fait avec le sourire y a pas de problème. Bien, nous passons au vote : qui est contre? Qui s'abstient?

3 abstentions et donc merci pour cette délibération.

**Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (20 voix POUR - 3 ABSTENTIONS : Monsieur Xavier PINHO TEIXEIRA, Madame Maryse ROUDIERE-CARBONNEL et Madame Sylvia GUERRERO).**

Urbanisme et Cadastre: opération façades par Monsieur Didier FABRE.

## **Didier FABRE**

Oui donc toujours dans le cadre de la réfection de façades, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des diverses actions menées, en particulier, dans le cadre de l'Opération Façades, celle d'encourager les initiatives privées.

Il précise que Madame FENAILLE Sandrine a déposé une demande de subvention en Mairie pour son immeuble situé 28 avenue Alsace Lorraine, la SCI PECH, représentée par Monsieur OLIVIER Jean-François, pour son immeuble situé 26 rue Jean Jaurès, Monsieur GOUGA Mohamed pour son immeuble situé 48 avenue Général de Gaulle à LAVELANET.

Il démontre l'efficacité de cette formule incitatrice qui a déjà fait ses preuves, puis il demande à l'Assemblée de se prononcer.

## **Monsieur le Maire**

Voilà juste un petit commentaire je suis très heureux de voir qu'il y a de plus en plus de gens qui commencent à refaire leurs façades, refaire leurs toitures, des maisons qui étaient fermées depuis pas mal de temps aujourd'hui sont en train de se ré-ouvrir et cela procure même du travail à de nombreux artisans locaux. Donc je pense que la redynamisation de la ville est bien en cours.

Y a-t-il des questions? Qui est contre? Qui s'abstient? Merci pour cette délibération.

**Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (23 voix POUR).**

Concernant l'Enfance-Jeunesse : proposition de convention avec le CIAS par Monsieur Jackie ROY.

## **Jackie ROY**

OUI objet : Proposition de convention de partenariat entre le Centre Intercommunal d'Action Sociale pour le Point Accueil Ecoutes Jeunes (PAEJ) et la Ville de Lavelanet pour l'Espace Jeune.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays d'Olmes porte depuis 2010 sur le territoire du Pays d'Olmes un PAEJ qui développe des actions de prévention s'adressant aux jeunes de 12 à 25 ans

ainsi qu'à leurs parents. La Ville de Lavelanet quant à elle met en place des actions en direction des jeunes dès la 6<sup>e</sup> jusqu'à la fin de la scolarité (collège, lycée, université) à travers le service municipal du secteur jeunesse.

Du côté du CIAS, l'éducateur spécialisé qui agit au sein du PAEJ met en place, de par sa fonction, des actions éducatives sociales en direction d'un public de jeunes en difficulté et ce, sur le territoire de sa compétence c'est-à-dire le Pays d'Olmes dans son intégralité. Du côté de la Ville de Lavelanet, les animateurs du secteur Jeunesse accompagnent les projets des jeunes tant sur le local jeunes que sur les lieux de vie des jeunes sur la commune (collège, quartiers, city park,...). En outre, ils agissent à travers plusieurs dispositifs pour remplir leur mission : centre de loisirs juniors pendant les vacances scolaires, accueil les mercredis et samedis après-midi, CLAS secondaire).

Ce travail de proximité réalisé par l'éducateur spécialisé du PAEJ et les animateurs du secteur Jeunesse mérite d'être mis en synergie afin de renforcer par une coordination fine les actions d'accueil, d'écoute, de soutien, de sensibilisation, d'orientation et de médiation en direction du public jeunesse. C'est tout l'objet du présent projet de convention de partenariat. Celui-ci prévoit les engagements des deux parties en termes de mobilisation de locaux, de temps de travail et d'objectifs partagés.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention de partenariat entre le Centre Intercommunal d'Action Sociale pour le Point Accueil Ecoutes Jeunes (PAEJ) et la Ville de Lavelanet pour l'Espace Jeune dont un exemplaire est joint à la présente délibération. Puis il demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur son adoption.

### **Monsieur le Maire**

Bien, y a-t-il des questions? Monsieur PINHO-TEIXEIRA. Il n'y a pas de finances là si ce n'est que...

### **Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA**

Merci Monsieur le Maire. J'ai bien vu puisque cette délibération nous l'avons déjà prise en CIAS et, pour notre part, elle est d'ailleurs signée, déjà évoquée. Juste dire effectivement l'importance que ces deux services puissent travailler ensemble et notamment nos éducateurs spécialisés puisque on touche sensiblement le même public. Dire combien c'est important pour l'éducatrice spécialisée PAEJ de pouvoir se rapprocher de vos éducateurs spécialisés notamment pour porter une action et un projet sur le territoire qui devrait se mettre en place d'ici la fin de l'année, nous l'espérons, à condition que les jeunes du territoire accrochent sur ce projet qui avait déjà été réalisé il y a deux ans via le terrain synthétique de Lavelanet. Donc ça s'appelle Terrain d'Entente pour lequel ils sont sensés travailler ensemble de façon à pouvoir le porter. Le support d'activité sportif a été échangé et discuté dans un premier temps via la pétanque mais visiblement les jeunes n'accrochent pas trop avec ce sport. Néanmoins ce n'est qu'un support de l'activité sportive. Donc il faudra peut-être trouver un autre support d'activité, mais bon, je pense que nos éducateurs spécialisés sauront trouver le sport qui pourra rassembler les jeunes autour de ce Terrain d'Entente, les élus, les acteurs locaux que ce soit les Pompiers, Gendarmerie, Police Municipale et ainsi qu'un intervenant pour expliquer le bienfait du sport à travers ce support pour nos jeunes et nos moins jeunes. Voilà.

**Monsieur le Maire**

Merci.

**Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA**

Merci Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire**

Pas d'autre intervention? Qui est contre? Qui s'abstient? Merci pour cette délibération.

**Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (23 voix POUR).**

Concernant le Personnel Communal : Madame Myriam LEONARD.

**Myriam LÉONARD**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que lorsque l'autorité territoriale doit pourvoir un emploi permanent en application de l'article 3-3 de la loi du 26/01/1984, elle propose à l'agent non titulaire un Contrat à Durée Indéterminée lorsqu'il justifie d'une durée de services publics effectifs de six ans au moins prise en compte dans les conditions suivantes :

- L'agent doit justifier auprès du même employeur de six années de services publics dans des fonctions de même catégorie hiérarchique (A, B ou C).
- L'ensemble des services accomplis auprès de la même collectivité dans des emplois occupés sur le fondement des articles 3 à 3-3 (besoin temporaire, remplacements d'agents, vacance temporaire d'emploi, emploi permanent) de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 est pris en compte dans le décompte de l'ancienneté de services. Les services effectués au titre du deuxième alinéa de l'article 25 de ladite loi s'ils l'ont été auprès de la collectivité ou de l'établissement l'ayant ensuite recruté par contrat sont comptabilisés dans l'ancienneté.
- Pour l'appréciation de cette durée, les services accomplis à temps non complet et à temps partiel sont assimilés à des services effectués à temps complet.
- Les services accomplis de manière discontinue sont pris en compte, sous réserve que la durée des interruptions entre deux contrats n'excède pas quatre mois.

Monsieur le Maire indique alors au Conseil Municipal que la Mairie emploie à ce jour un agent contractuel occupant la fonction d'enseignant de musique à raison de 7 heures hebdomadaires sur 20 heures, qui remplit ces conditions et auquel il y a donc lieu de proposer un Contrat à Durée Indéterminée à compter du 1er Janvier 2019.

En outre, Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal qu'il faut également créer un poste de titulaire pour un agent contractuel occupant la fonction d'adjoint technique.

**Monsieur le Maire**

Qui est contre? Qui s'abstient? Merci pour cette délibération.

## **Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (23 voix POUR).**

### **Monsieur le Maire**

Questions diverses. Donc c'est juste une note d'information concernant l'attribution de la construction de la caserne de gendarmerie. Les pelles devraient être en action (si on ne m'a pas menti) mardi ou mercredi puisque l'implantation et tous les réseaux sont après. Voilà. Monsieur FABRE, pardon.

### **Didier FABRE**

Attribution du marché PA182017 : Construction d'une caserne de gendarmerie et de 17 logements.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2018/010 en date du 18 janvier 2018 l'autorisant à lancer, à signer et à exécuter le marché de travaux passé selon la procédure adaptée. Il indique le déroulement de la procédure :

- Ce marché comporte 11 lots et macro-lots :

- \* Macro-lot 1 : Gros œuvre – Ossature bois – Charpente – Couverture – Zinguerie – Métal

- \* Lot 2 : Etanchéité isolation

- \* Lot 3 : Menuiseries extérieures

- \* Lot 4 : Revêtement de façade – ITE

- \* Lot 5 : Menuiseries intérieures – Escalier

- \* Lot 6 : Plâtrerie – Isolation

- \* Macro-lot 7 : Plomberie – Sanitaire – Chauffage – Climatisation – Electricité – VMC – Courants faibles

- \* Lot 8 : Carrelage faïence

- \* Lot 9 : Peinture

- \* Lot 10 : Espaces verts – Clôtures

- \* Lot 11 : VRD

- Un avis d'appel public à la concurrence (annonce n° 18-29588) a été publié au BOAMP le 01 Mars 2018

- Date et heure limite de réception des offres : 16 avril 2018 à 12 h 00

- Nombre de plis reçus dans les délais : 28 plis

- Nombre de plis reçus hors délais : 1 pli

MACRO-LOT 1 :

- \* SARL PAYS D'OLMES BATIMENT – 31 Rue Jacquard – 09300 LAVELANET

LOT 2 :

- \* E.P.E – Domaine de Bramefam – 11300 VILLARZEL DU RAZES

- \* SARL PAYS D'OLMES BATIMENT – 31 Rue Jacquard – 09300 LAVELANET

LOT 3 :

- \* MDC DUMORTIER – 09240 CADARCET
- \* SARL PAYS D'OLMES MENUISERIES – 1 Chemin St Peyre - 09600 LAROQUE D'OLMES
- \* DE DIOS FRERES – 09300 LAVELANET

LOT 4 :

- \* COUSERANS FACADES – 09200 SAINT GIRONS
- \* CEF B RAVALEMENT – 31000 TOULOUSE
- \* SAS OCBAT – ZI la plaine – 11500 QUILLAN
- \* SAS SOL FACADE – Chemin de Moroncazal – 31410 NOE

LOT 5 :

- \* SEM BOIS – Route de Magrie – 11300 LIMOUX
- \* RUMEAU ET FILS – 09000 ST PIERRE DE RIVIERE

LOT 6 :

- \* PLATRERIE DU PAYS D'OC – 11000 CARCASSONNE
- \* SARL VIDAL Albert – 19 Route de Loubens – 09120 RIEUX DE PELLEPORT

MACRO-LOT 7 :

- \* EIFFAGE ENERGIE THERMIE – 31000 TOULOUSE
- \* STG AQUITAINE – 33650 ST MEDARD D'EYRANS
- \* Groupement SARL COMAS JOURET / MATHIEU Nicolas – 61 avenue Alsace Lorraine – 09300 LAVELANET

LOT 8 :

- \* SARL FERRAND Philippe – ZA de l'arbre blanc – Rue Rigoberta MENCHU – 09500 MIREPOIX
- \* SP CARRELAGE – 31560 NAILLOUX

LOT 9 :

- \* SPIDECO ARIEGE – 9 avenue Alsace Lorraine – 09300 LAVELANET
- \* EXPERT PEINTURE – Rue René CASSIN – 09300 LAVELANET

LOT 10 :

- \* SARL CLARAC ESPACES VERTS – Route de Toulouse – 09100 PAMIERS
- \* SARL JARDINS DE GUYENNE – 33460 ARSAC

LOT 11 :

- \* BDB TRAVAUX PUBLICS – 33290 BLANQUEFORT
- \* COLAS SUD OUEST – 31000 TOULOUSE
- \* SARL SANCHEZ Gaétan – Chemin de la Soulano – 09300 LAVELANET

2 offres (STG AQUITAINE et DASG INDUSTRIEL) ont été classées irrégulières car elles ne répondaient pas en totalité à la demande.

Après analyse des offres, et suite à la réunion de la commission municipale du 31 mai 2018, le marché cité en objet a été attribué comme suit :

- MACRO-LOT 1 : Gros œuvre – Ossature bois – Charpente – Couverture - Zinguerie :

SARL PAYS D'OLMES BATIMENTS

31 Rue Jacquard  
09300 LAVELANET  
Tél : 05.61.64.71.38

Mail : [entreprise@pob09.com](mailto:entreprise@pob09.com)  
SIRET : 450 552 765 00031

Pour un montant de : 1 251 023.43 € HT soit 1 501 228.12 € TTC

- LOT 2 : Etanchéité :

SARL E.P.E

Domaine de Bramefam  
11300 VILLARZEL DU RAZES  
Tél : 05.62.22.12.19

Mail : [contact@epe-etanchéité.com](mailto:contact@epe-etanchéité.com)  
SIRET : 453 472 425 00017

Pour un montant de : 42 214.86 € HT soit 50 657.83 € TTC

- LOT 3 : Menuiseries extérieures :

SARL PAYS D'OLMES MENUISERIES

1 Chemin St Peyre  
09600 LAROQUE D'OLMES  
Tél : 05.61.01.04.74

Mail : [armengol-sa@wanadoo.fr](mailto:armengol-sa@wanadoo.fr)  
SIRET : 501 109 425 000 22

Pour un montant de : 185 425.87 € HT soit 222 511.04 € TTC

- LOT 4 : Revêtement de façade - ITE:

SAS SOL FACADE

Chemin de Moroncazal  
31410 NOE

Tél : 05.61.08.81.88

Mail : [contact@solfacade.com](mailto:contact@solfacade.com)  
SIRET : 487 579 690 00040

Pour un montant de : 272 366.30 € HT soit 326 839.56 € TTC

- LOT 5 : Menuiseries intérieures :

SEEM BOIS

Route de Magrie

11300 LIMOUX  
Tél : 04.68.31.04.18  
Mail : seembois@orange.fr  
SIRET : 322 030 206 00013

Pour un montant de : 108 229.34 € HT soit 129 875.21 € TTC

- LOT 6 : Plâtrerie :

SARL VIDAL Albert  
19 Route de Loubens  
09120 RIEUX DE PELLEPORT  
Tél : 05.61.60.70.33  
Mail : entreprisevidal@wanadoo.fr  
SIRET : 351 324 678 00017

Pour un montant de : 242 000.00 € HT soit 290 400.00 € TTC

- MACRO-LOT 7 : Plomberie – Sanitaire – Chauffage – Climatisation – Electricité – VMC –  
Courants faibles

Groupement COMAS & JOURET / MATHIEU Nicolas  
61 Avenue Alsace Lorraine  
09300 LAVELANET  
Tél : 05.61.01.03.17  
Mail : j.camplo@comasjouret.com

SIRET : 501 435 531 00014

Pour un montant de : 587 249.01 € HT soit 704 698.81 € TTC

- LOT 8 : Carrelage Faïence :

SARL FERRAND Philippe  
ZA de l'arbre blanc  
Rue Rigoberta MENCHU  
09500 mirepoix  
Tél : 05.61.68.83.29  
Mail : direction@ferrand-et-fils.fr  
SIRET : 481 911 246 00025

Pour un montant de : 245 160.47 € HT soit 294 192.56 € TTC

- LOT 9 : Peinture :

SPIDECO ARIEGE  
9 Avenue Alsace Lorraine  
09300 LAVELANET

Tél : 05.61.01.01.31  
Mail : spideco.ariège@wanadoo.fr  
SIRET : 824 697 676 00016

Pour un montant de : 122 539.69 € HT soit 147 047.63 € TTC

- LOT 10 : Espaces verts – Clôtures :

SARL CLARAC ESPACES VERTS  
Route de TOULOUSE  
09100 PAMIERS  
Tél : 05.61.60.94.00  
Mail : clarac.ev@gmail.com  
SIRET : 776 669 848 00017

Pour un montant de : 51 792.70 € HT soit 62 151.24 € TTC

- LOT 11 : VRD :

SARL SANCHEZ Gaétan et Fils  
Chemin de la Soulano  
09300 LAVELANET  
Tél : 05.61.01.25.11  
Mail : sancheztp09@sfr.fr  
SIRET : 340 182 716 00019

Pour un montant de : 270 550.53 € HT soit 324 660.64 € TTC

### **Monsieur le Maire**

Voilà. Beaucoup de chiffres mais on doit vous donner cette information, des chiffres qui seront certainement à modifier, à bouger au travers des travaux qui se font. Voilà donc juste avant de terminer, je rappelle quelques points.

On avait prévu l'inauguration prochaine de la rue mais quelques retards encore font que nous n'inaugurerons la rue et le parking qui est en face que fin novembre, début décembre. Voilà donc on a déjà calé le moment puisque les plantations ne peuvent se faire qu'après le 15 novembre donc on attendra après le 15 novembre.

Ensuite je voudrais rappeler que le premier novembre, c'est une journée pour le Souvenir Français et donc il y aura une manifestation comme chaque année sur le monument aux morts et le square du carré militaire à Bensa.

Ensuite le 11 novembre bien sûr, vous êtes tous conviés à la cérémonie. Pas mal de monde répondent présents pour cet événement du 11 novembre en dehors du fait qu'il y a toute la semaine des événements qui vont se produire : cinéma, théâtre, défilés,... Il y aura l'événement lui-même le 11 avec beaucoup de belles choses. Je tiens à remercier ici Monsieur le Lieutenant FAUCONNET au travers de son Colonel pour nous permettre de faire l'apéritif et de faire tout sur le même lieu. L'apéritif se fera, et s'il y avait mauvais temps, les discours se feront au sein même de la caserne des pompiers. Ce jour-là on inaugurerait le jardin public et nous donnerons le nom, vous le savez maintenant, d'une grande dame.

Enfin pour terminer je voudrais saluer juste le passage éclair de Muriel qui aujourd'hui fait un petit peu une évaluation de ce qu'est un conseil municipal. On espère que ces 2 semaines passées en notre compagnie seront salutaires et porteuses de bons espoirs pour retrouver une activité prochainement sur l'ensemble du Pays d'Olmes ou du moins à proximité de là où vous vivez, le plus proche sera le mieux et puis je voudrais remercier également notre directrice adjointe puisque je vois qu'elle s'adapte très bien et qu'elle mène tout ça d'une main de maître (je ne vais pas dire de maîtresse). Donc merci à Ingrid également d'assurer puisque Karine est en congé pendant 5 jours et d'assurer de très belle manière, on va dire, cette direction sans qu'il y ait Karine. Voilà donc que je tenais à le dire. Donc je laisse donner une information par Myriam LEONARD.

### **Myriam LÉONARD**

Alors ça concerne la commission de contrôle désignation des membres pour les élections électorales. Conformément à l'article, vous êtes au courant peut-être déjà, conformément à l'article 19 du Code électoral modifié par la Loi n°2016- 1048 du 1<sup>er</sup> août 2016, une commission de contrôle doit être créée dans chaque commune afin de statuer sur les recours administratifs préalables aux recours contentieux.

Cette commission se réunit au moins une fois par an. Elle est composée de cinq membres dans les communes de plus de 1.000 habitants dans lesquelles deux listes ont obtenu dix sièges au conseil municipal trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission à l'exception du Maire, des Adjoints titulaires d'une délégation et des Conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Deux conseillers municipaux, c'est de votre côté, appartenant à la 2<sup>ème</sup> liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission. Voilà c'est pour le dire, avant le 15 novembre, deux premiers de la minorité devraient participer donc à ces réunions. Est-ce que vous êtes d'accord ?

### **Monsieur le Maire**

C'est une obligation donc tout le monde est d'accord.

### **Myriam LÉONARD**

C'est une obligation mais à la rigueur si les deux premiers ne pouvaient pas en disant une raison valable on pourrait prendre les suivants.

### **Monsieur le Maire**

Vous me donnerez les deux noms.

### **Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA**

Le problème c'est qu'il y a beaucoup de dates. C'est pendant... les jours ouvrés et pour certains d'entre nous c'est un peu compliqué... si on connaît les dates un peu en avance...

**Monsieur le Maire**

Il n'y a pas de raison.

Je vous remercie donc pour ce conseil municipal assez bref mais quand même intense en terme de décisions. Je demande au groupe majoritaire de rester là bien évidemment comme on fait d'habitude. Le groupe minoritaire, enfin non, l'opposition peut partir vaquer à d'autres occupations mais il y a quand même une question de Madame Maryse CARBONNEL-ROUDIÈRE.

**Maryse ROUDIÈRE-CARBONNEL**

Je propose de voir la disponibilité en bureaux de l'école Jeanne d'Arc suite aux inondations dans l'Aude et je vous tiendrai au courant.

**Monsieur le Maire**

Ils sont prêts à venir les chercher puisque c'est pour trois écoles dont Villemoustaussou (moitié de l'école détruite), Conques sur Orbiel et Villegailhenc (pareil, école détruite) donc c'est pour cela qu'on cherche ce matériel. Ils ne veulent pas de vêtements, ils ont ciblé sur les écoles pour les remettre en état. Voilà et je serai avec eux jeudi à Paris également puisque il y a une petite réunion qui s'organise là-haut. Merci en tout cas. Voilà je vous remercie à toutes et à tous et vous souhaite une super belle soirée une très bonne semaine.

Merci.

Séance clôturée à 18h56.